CELI et REER

Compte d'épargne libre d'impôt — Régime enregistré d'épargne retraite

Économiser pour l'avenir implique souvent l'utilisation combinée du CELI et du REER.

Investir

Limite de cotisation annuelle

7 000 $	**7 000 $**	32 490 $	**33 810 $**
2025 CELI	**2026 CELLI**	2025 REER	**2026 REER***

Placements admissibles CELI et REER

- Trésorerie et dépôts à terme
- Actions et obligations
- Fonds communs de placement et FNB

Âge d'admissibilité pour commencer à cotiser

CELI	REER
18	aucun
à partir de 18 ans	jusqu'à 71 ans

Cotisations déductibles d'impôt

CELI

Les cotisations NE SONT PAS déductibles d'impôt
Croissance **à l'abri de l'impôt**

REER

Les cotisations sont déductibles d'impôt[1]
Croissance **à imposition différée**

Retrait de fonds

CELI

Les retraits ne sont pas imposables

Les cotisations au CELI sont versées en dollars après impôt. Par conséquent, les retraits ne sont pas assujettis à l'impôt.

Aucune limite d'âge maximal et aucune obligation de retirer des fonds.

REER

Les retraits sont considérés comme un revenu imposable

Les placements dans un REER bénéficient d'un report d'impôt. L'imposition se fait au moment du retrait des fonds.

71 — Âge auquel vous devez convertir votre REER en FERR. Vous devez commencer à retirer des fonds à partir de l'âge de 72 ans.

Les avantages des placements à l'abri de l'impôt

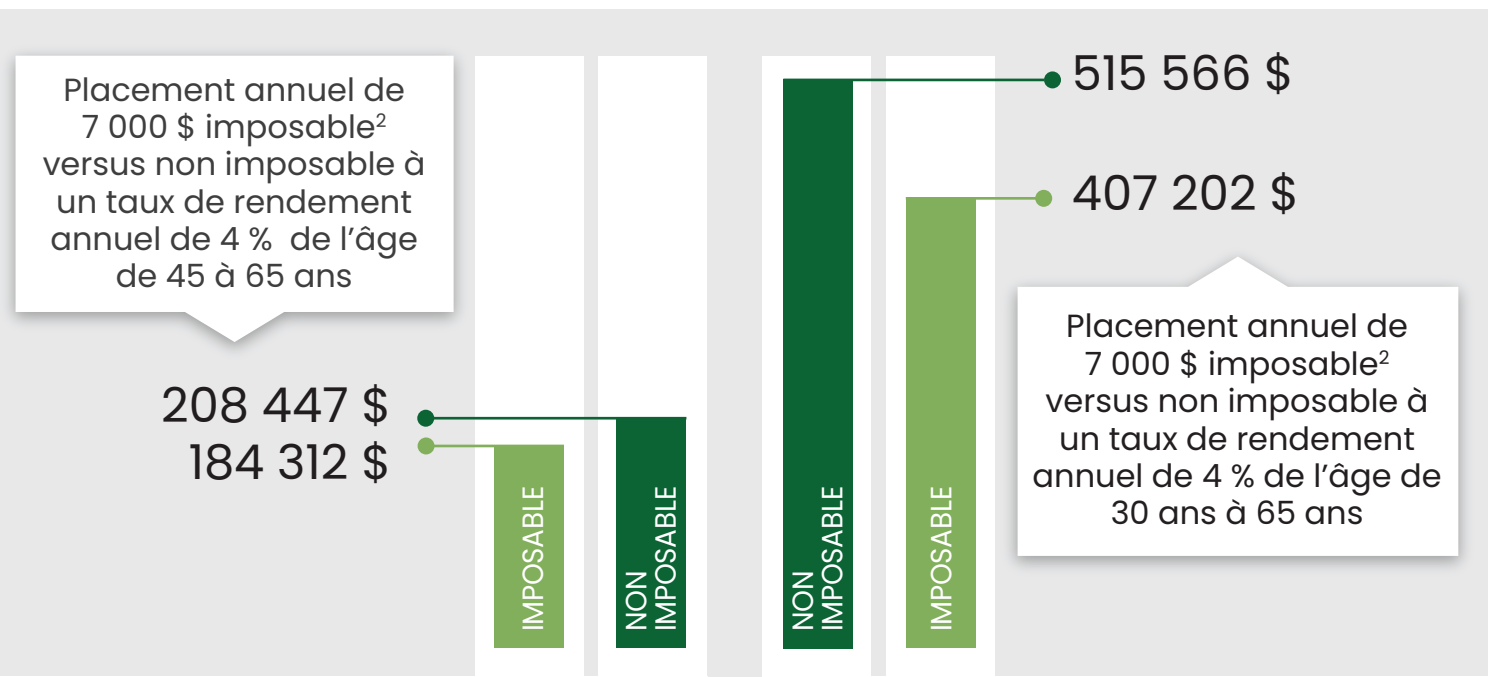

Avantage non imposable **24 134 $** — 20 ANNÉES DE CROISSANCE

Avantage non imposable: **108 363 $** — 35 ANNÉES DE CROISSANCE

[2] Selon un taux d'imposition marginal de 30 %. Placements annuels effectués en fin d'année.

Épargner pour votre avenir peut être un long processus

Le CELI et le REER offrent tous deux des avantages fiscaux et peuvent vous aider à atteindre vos objectifs financiers à court et à long terme.

Travaillez avec un conseiller D'IPC

Investment Planning Counsel™
SOLUTIONS FINANCIÈRES POUR LA VIE

Source: https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/fesp/plafonds-cd-reer-rpdb-celi-mgap.html
Le présent résumé est de nature générale seulement et il n'est pas destiné à remplacer toute forme de conseils juridiques ou fiscaux. Veuillez consulter votre conseiller financier pour savoir dans quelle mesure cela s'applique à votre situation. [1]Vos cotisations à votre REER réduisent votre revenu imposable et, par conséquent, votre impôt à payer. *La limite de cotisation au REER varie d'une personne à l'autre. Les renseignements contenus dans ce document sont fondés sur des sources jugées fiables au moment de sa publication, mais IPC ne peut garantir l'exactitude et l'intégrité des renseignements. Les particuliers devraient communiquer avec leur conseiller IPC pour obtenir des conseils professionnels tenant compte de leur situation personnelle et/ou financière.

Marques de commerce d'Investment Planning Counsel Inc., utilisées sous licence par ses filiales. Investment Planning Counsel est une société de gestion du patrimoine pleinement intégrée. Les fonds communs de placement sont offerts par IPC Gestion du patrimoine et IPC Valeurs mobilières. Titres offerts par l'intermédiaire d'IPC Securities Corporation, membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Les produits d'assurance sont offerts par IPC Services financiers inc. et la Financière Horizons. © 2026. Ativa Interactive. Tous droits réservés.